

LES PERFORMANCES ENERGÉTIQUES DANS LA RÉNOVATION OU LA CONSTRUCTION D'UN BÂTIMENT : QUELLES SONT LES AIDES FINANCIÈRES POSSIBLES ?

Je veux améliorer les performances énergétiques d'une construction existante, je m'adresse à qui pour connaître les aides financières possibles ?

Les **aides financières** dépendent de trois critères principaux :

- Votre statut (propriétaire bailleur, propriétaire occupant, locataire).
- L'âge du logement.
- La nature des travaux.

D'autres critères particuliers peuvent s'y ajouter comme les conditions de ressources, notamment pour les aides de l'ANAH.

Ces aides peuvent prendre des formes diverses (subventions, crédits d'impôts, prêts à taux préférentiels, exonérations,)

// QUELS SONT LES PRINCIPAUX ORGANISMES RESSOURCES ?

L'Agence Nationale pour l'Amélioration de l'Habitat, se référer au «guide des aides de l'ANAH» paru en juin 2013

<http://www.anah.fr/les-publications/les-aides/vue-detaillee/article/le-guide-des-aides-de-lanah-janvier-2013.html>

L'Agence De l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (ADEME) qui a édité un guide sur l'éco-prêt ainsi que les formulaires qui s'y rapportent.

http://ecocitoyens.ademe.fr/sites/default/files/guide_ademe_ecopret_tauxzero.pdf

Les Espaces info-énergie (EIE).

<http://www.eie-lorraine.fr/>

L'Agence Départementale d'Information sur le Logement (ADIL 57)

<http://www.adil57.org/>

Votre centre des impôts pour le crédit d'impôts développement durable et pour l'exonération temporaire de la taxe foncière (selon certains critères d'éligibilité) ou le site www.impots.gouv.fr

Les banques pour l'éco-prêt à taux zéro (PTZ+).

N'hésitez pas à solliciter ces organismes qui pourront vous aider et vous informer sur d'autres dispositifs d'aides (caisses de retraite, 1% logement, prêt à l'accession sociale, prêt à l'amélioration de l'habitat,)